

Amboise : des chênes de la forêt pour la restauration de la chapelle Saint-Hubert

Publié le 16/03/2021 à 06:25 | Mis à jour le 16/03/2021 à 06:53



Les arbres sont marqués avant d'être débardés.

© Photo NR

Dix-huit arbres ont été coupés la semaine dernière pour être utilisés pour la restauration de la chapelle du château royal qui doit débiter à l'automne.

Jeudi dernier, aux alentours de la pagode de Chanteloup. Guillaume et Sidney, employés de l'entreprise Lereau du Bois, de Vallières-les-Grandes (Loir-et-Cher), font tomber le dernier des dix-huit chênes prévus au programme de leur journée. Après avoir été débardés (sortis de la parcelle), les arbres vont attendre septembre qu'on vienne les chercher pour être utilisés dans le cadre du chantier de restauration de la chapelle Saint-Hubert, au château royal d'Amboise.





Ils serviront à refaire la charpente

« Les chênes coupés aujourd'hui représentent environ 20 m³ de bois. Ils sont âgés d'environ 60 à 80 ans et mesurent une vingtaine de mètres de hauteur totale », explique Guillaume Auboin, de la Société forestière de la Caisse des dépôts et consignation, en charge de la gestion de la parcelle sur laquelle ont été prélevés les arbres. Celle-ci, d'une superficie de 545 hectares, appartient au groupe CNP Assurances, qui a fait don de dix-huit chênes pour participer à la restauration de la chapelle Saint-Hubert. « Les arbres ont été choisis en fonction des besoins du chantier, dans le respect de la gestion naturelle de la parcelle », indique Guillaume Auboin.



Dans sa tâche, la Société forestière de la Caisse des dépôts et consignation collabore avec Charpentiers sans frontières, une association qui travaillera sur la restauration de la charpente, sous la direction d'Étienne Barthélémy, architecte en chef des Monuments historiques.

« Nous avons pour particularité de travailler le bois uniquement avec des outils à la main », explique François Calame, fondateur de l'association, lui aussi présent, hachette à la main, jeudi en forêt d'Amboise. « Sur la chapelle Saint-Hubert, le chantier consistera à reprendre la charpente, qui a été un peu "bricolée" au fil des ans. La flèche, par exemple, a été ajoutée au XIXe siècle, sans vraiment être bien assise, ce qui fait qu'il y a une forte prise au vent. Elle va être démontée et reprise en partie. On va refaire l'emprise. »

Le chantier devrait débuter en septembre, pour coïncider notamment avec les Journées européennes du patrimoine. « Il aura un double enjeu : historique, bien évidemment, mais aussi pédagogique », souligne Marc Métay, directeur du château royal. « Les travaux seront accompagnés d'actions de valorisation des métiers, notamment d'art et des entreprises locales, ainsi que de médiation à destination des organismes de formation et des écoles. »

Le chantier, d'un montant de 1,8 million d'euros, financé à hauteur de 60 % par l'État dans le cadre du plan de relance, devrait s'étendre jusqu'au printemps 2023.

Du bois en circuit court

« Travailler avec du bois de la forêt d'Amboise, c'est un plus. Le lien entre le château royal et son environnement en sera renforcé », explique Marc Métay, heureux que CNP Assurances ait fait don de dix-huit chênes. Un prélèvement limité au regard de la densité de la parcelle où ils ont été abattus. « Sur ces 545 hectares, on compte environ 40.000 chênes de plus de 25 centimètres de diamètre. Ils produisent chaque année autour de 1.000 m³ de bois. C'est plus que ce que l'on prélève », explique Guillaume Auboin. La coupe s'inscrit dans la gestion de la forêt sur le site de la Pagode, établie avec les Monuments de France. « Si la densité est trop forte, les arbres entrent en concurrence pour l'eau, la lumière ou les minéraux présents dans les sols. Il faut éviter cette concurrence pour permettre aux plus beaux arbres de pousser dans les meilleures conditions. »

www.lechorepublicain.fr

Pays : France

Dynamisme : 32

[Visualiser l'article](#)

Des chênes de Champrond-en-Gâtine sélectionnés pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris



Rémi Fromont, architecte en chef des monuments historiques et spécialiste de Notre-Dame de Paris est venu assister à l'abattage des chênes dans la forêt de Champrond-en-Gâtine. Ils sont destinés à remplacer les poutres de chênes datant des XIIe et XIIIe siècles qui constituaient la charpente d'origine de Notre-Dame de Paris et qui sont parties en fumée lors de l'incendie du 15 avril 2019. Photo Société forestière.

Le 15 avril 2019, lors de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, la charpente historique en chêne a brûlé. En Eure-et-Loir, quinze chênes centenaires de la forêt privée de Champrond vont servir à sa reconstruction.

Le 5 mars 2021, les huit premiers chênes qui seront utilisés pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris ont été sélectionnés dans la forêt domaniale de Bercé, dans la Sarthe. Le Perche eurélien va lui aussi contribuer à la renaissance de l'édifice religieux.

www.lechorepublicain.fr

Pays : France

Dynamisme : 32



[Visualiser l'article](#)

La Caisse nationale de prévoyance assurance (CNPA), propriétaire de la forêt de Champrond-en-Gâtine, a répondu favorablement à l'appel lancé au niveau national notamment par l'Association des experts forestiers de France qui organise la récolte de chênes en forêts privées.

L'abattage devait impérativement se faire avant la montée de sève

Dans ce massif de 1.500 hectares géré par la Société forestière de la Caisse des dépôts, une quinzaine de chênes ont été sélectionnés. Dix d'entre eux devraient servir pour la reconstruction de Notre-Dame, les plus beaux pour sa flèche.

Z

« Nous avons repéré les arbres qui correspondaient au cahier des charges bien précis qui nous a été transmis », explique Gilles Cardot, directeur Grand-Ouest pour la Société forestière de la Caisse des dépôts.

Entre 15 à 18 mois de séchage

Les chênes qui ont entre 100 et 150 ans ont été coupés il y a une quinzaine de jours. L'opération d'abattage devait impérativement se faire avant la montée de sève printanière car un arbre coupé pendant cette période sèche différemment. « Il perd de la qualité technologique », précise Gilles Cardot.

Les arbres centenaires vont quitter leur lieu de naissance pour rejoindre une scierie. Les bois sciés seront ensuite entreposés entre 12 et 18 mois pour atteindre un taux d'humidité de moins de 30 %. Les architectes en chef des monuments historiques et les charpentiers vont vérifier si leurs qualités correspondent bien aux attentes. « Parfois, sur pied, on estime qu'un arbre a de belles qualités mais à l'intérieur du bois, il peut y avoir des différences. Certains arbres qui ne serviront pas pour la flèche de Viollet-le-Duc pourront être utilisés pour le reste de la charpente ».

www.lechorepublicain.fr

Pays : France

Dynamisme : 32



[Visualiser l'article](#)



Questions à

Gilles Cardot

Directeur Grand-Ouest pour la Société forestière de la Caisse des dépôts.

Combien de chênes seront nécessaires à la reconstruction de Notre-Dame ?

La collecte nationale concerne 1.000 chênes. Les propriétaires forestiers se sont engagés à faire don de leurs arbres.

Pourquoi les forêts du Perche abritent tant de chênes remarquables ?

La forêt française est riche en beaux chênes et ils sont nombreux dans le Perche. C'est l'association du climat, de la qualité du sol et surtout de la gestion passée. Un chêne qui a 120 ans est beau parce qu'il a reçu des soins pendant toute sa vie. Cela commence à la germination d'un gland, son dégagement, son détourage, aux éclaircies régulières opérées pendant des dizaines d'années. En fait, on récolte les fruits du passé.

Quel est l'espèce des chênes de Champrond-en-Gâtine ?

Ce sont des chênes sessile.

Est-ce que leur lieu de provenance sera identifiable par une marque ?

Chaque arbre, chaque fût est référencé. On sait exactement où il a été pris dans la forêt. Chaque chêne est tracé, à toutes les étapes, de la forêt jusqu'à son utilisation par les charpentiers sur le chantier final à la cathédrale Notre-Dame. Les moyens mis en place pour assurer cette traçabilité, pour garder en mémoire l'histoire de cette reconstruction historique, sont exceptionnels.

Vous vivez une aventure unique...

L'objectif de notre métier est de préserver l'environnement, la biodiversité mais c'est aussi de produire des arbres pour les besoins de la société. C'est une fierté quand ils sont utilisés pour un tel usage .

www.lebonhomme-picard.fr

Pays : France

Dynamisme : 3



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

Oise : Des dons de chênes pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris



(c) Domaine de Chaalis

L'Institut de France fait don de plusieurs chênes provenant de ses domaines forestiers pour la reconstruction de la charpente de Notre-Dame de Paris, dévastée par l'incendie du 15 avril 2019.

Apprenant que près de 1000 arbres seraient nécessaires pour reconstituer la charpente de Notre-Dame, l'Institut de France a immédiatement sollicité les sites de son patrimoine ayant des domaines forestiers, afin de proposer rapidement quelques profils aux restaurateurs de Notre-Dame, en partenariat avec l'Office national des forêts et la Société Forestière du groupe Caisse des Dépôts. Les arbres utilisés pour la charpente devaient répondre à des critères stricts : être droits, mesurer au moins 60 centimètres de diamètre et entre 9 et 10 mètres de haut.

Les domaines de Chantilly et Chaalis qui représentent à eux seuls la moitié des 15 000 ha du massif dit des « Trois Forêts » (Chantilly, Halatte et Ermenonville) disposaient de toutes les qualités requises pour fournir ces bois. Un autre chêne a également été retenu au sein de la forêt du Der dans la Haute-Marne, le chêne symbolique dit « de Madame Del Duca », fondatrice ayant légué à l'Institut de France un large domaine forestier.

« Au-delà des dômes et des tours, des pierres et des charpentes, certains monuments occupent une place immuable dans notre géographie intime et commune à la fois. En voyant s'embraser Notre-Dame de Paris, chacun de nous, a découvert qu'une partie de son esprit s'était logée dans l'inconscient abri de ses vieux murs. C'est pourquoi l'Institut a souhaité rendre hommage à la cathédrale, dire ce qu'elle représente pour nos lettres et nos arts, notre histoire et notre avenir, avant de prendre part à sa renaissance. Ces quelques chênes seront pour nous une manière de rendre à Notre-Dame toute son immortalité »

Xavier Darcos

Chancelier de l'Institut de France

www.affiches-parisiennes.com

Pays : France

Dynamisme : 4



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

Notre-Dame de Paris : la filière bois se mobilise



@ Adobe Stock

Deux ans après l'incendie qui a partiellement détruit Notre-Dame de Paris, l'ensemble de la filière bois se mobilise pour sélectionner des arbres qui serviront à la reconstruction à l'identique de la flèche construite au XIXe siècle, par Viollet-Le-Duc.

Le groupe Caisse des dépôts et CNP Assurances participent également à cette reconstruction en donnant des chênes adaptés pour la charpente de la flèche. Issus des forêts propriétés de la Caisse des dépôts et CNP Assurances, ces arbres ont été sélectionnés et seront traités par des experts de la Société Forestière. Filiale de ces deux investisseurs institutionnels, la Société forestière qui assure une gestion durable des forêts pour le compte de ses clients replantera les arbres prélevés.





Les indiscrets

VAL DE L'EYRE

Mariage forestier pour le Parc naturel des Landes de Gascogne



Boisé à 90 %, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne vient de nouer un partenariat avec l'agence régionale de la Société Forestière de la Caisse des Dépôts. Il s'agit là d'un appui technique auprès des acteurs du monde forestier. Ce partenariat s'est traduit concrètement par l'organisation d'une première tournée technique à l'attention des techniciens de l'agence régionale de la Société forestière. L'objectif était de partager sur le terrain les enjeux écologiques et naturalistes autour des lagunes et à proximité de la Grande Leyre et de croiser nos regards sur ces milieux. Dans le secteur des lagunes de Saint-Magne, un appui technique lors de travaux de reboisement cet hiver a ensuite été l'occasion de préserver plusieurs hectares de lande humide autour d'un chapelet de lagunes Natura 2000 à St-Magne.



Forêt La Société forestière de la CDC rejoint le programme «Engagés pour la nature»

«Engagés pour la nature» est une action du Plan biodiversité du Gouvernement portée par l'Office français de la biodiversité (OFB). Cette initiative vise à renforcer la mobilisation de l'ensemble de la société pour enrayer l'érosion de la biodiversité. Par voie de communiqué, la Société forestière de la caisse des dépôts a indiqué mi-janvier qu'elle rejoignait le volet dédié aux entreprises de programme et qu'elle se dotait d'un plan d'actions pluriannuel «pour accélérer la restauration et la préservation de la biodiversité en forêt». La recevabilité de ce plan est actuellement à l'examen par l'OFB. «Cette démarche est initiée depuis plusieurs années, la priorité de la Société forestière est désormais de changer d'échelle», explique la filiale du groupe Caisse des Dépôts. «A titre d'illustration, nos stratégies d'actions biodiversité s'appliqueront non seulement à l'échelle d'un propriétaire et de son patrimoine mais aussi à celle de la parcelle forestière. Cet engagement traduit notre volonté de conduire une sylviculture responsable et innovante avec, pour boussole, le respect du principe de multifonctionnalité des forêts françaises reposant sur la fourniture constamment renouvelée de bois associée au développement de tous les services écosystémiques qu'offre la forêt, tout en portant une attention constante aux attentes de l'ensemble des parties prenantes.» Dans le cadre de cette action, la Société forestière de la caisse des dépôts a élaboré une série d'engagements articulés autour de deux axes : mieux connaître la biodiversité des patrimoines gérés et faire évoluer ses pratiques afin de réduire au maximum l'empreinte de ses interventions sylvicoles ; accompagner ses clients vers des choix de pratiques sylvicoles ou d'itinéraires forestiers plus appropriés à la préservation, à la restauration voire à la production de biodiversité. «A cette fin, nous avons construit une offre permettant à nos clients de mieux connaître la biodiversité de leur patrimoine mais, surtout, de la mettre en valeur», précise cette société de services dédiée aux espaces forestiers. «Cette offre leur sera, et c'est l'objet de nos engagements, systématiquement présentée. Un état des lieux initial sera alors établi et une stratégie assortie d'objectifs cibles définie.» Parallèlement à son investissement dans ce programme, la Société forestière de la CDC indique avoir pris trois engagements transversaux : devenir gestionnaire de groupe de l'écocertification FSC d'ici 2023 et proposer cette certification à ses clients propriétaires forestiers ; former l'ensemble de ses collaborateurs de terrain à la prise en compte des enjeux de la biodiversité et à la collecte des indicateurs associés ; impliquer les directeurs de la Société forestière dans le succès de ces engagements par l'introduction d'une part de leur rémunération variable indexée sur l'atteinte des objectifs définis.



AMI renouvellement forestier : 35 dossiers retenus -



Le Gouvernement avait lancé début décembre un appel à manifestation d'intérêt (AMI) ouvert aux projets de renouvellement de parcelles de forêts déperissantes et de parcelles pauvres. Dans ce cadre, 35 dossiers viennent d'être retenus par le ministère de l'Agriculture (voir liste ci-dessous). *«Cet AMI a suscité un très fort intérêt et démontre la mobilisation des acteurs de la filière pour engager le renouvellement forestier»*, écrit le ministère de l'Agriculture le 1er février. *«Chaque lauréat va maintenant bénéficier d'une visibilité financière lui permettant de mieux organiser les interventions sylvicoles à conduire pour le compte des propriétaires forestiers qui l'auront mandaté. Ils pourront notamment, en amont de leur démarrage, conclure des contrats de culture avec des pépinières. Cette visibilité financière se matérialisera dès les prochains jours par la signature d'un protocole d'entente entre l'État et chaque lauréat, fixant le montant de l'enveloppe retenue pour le projet, et précisant les modalités de suivi.»*

Le ministère de l'Agriculture précise qu'une plateforme de dépôt de dossier dématérialisé sera ouverte dans les prochains jours pour les porteurs de projet ou les propriétaires individuels ne souhaitant pas donner mandat. *«Alors que nos forêts sont impactées par les effets du changement climatique, le plan de relance mobilise des moyens inédits pour accompagner les propriétaires dans le renouvellement forestier»*, ajoute le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie. *«Sur les 150 millions d'euros prévus, c'est une première tranche de 95 millions d'euros qui est d'ores et déjà déployée dans le cadre de cet AMI sur l'ensemble du territoire. Elle va permettre aux porteurs de projets d'accompagner rapidement et efficacement les propriétaires forestiers, publics comme privés, dans le renouvellement de leurs forêts et notamment ceux dont les peuplements sont sinistrés.»* A terme, le Gouvernement ambitionne *«d'améliorer, régénérer, ou reconstituer»* plus de 45 millions d'hectares de forêt via la plantation de quelque 50 millions d'arbres. Cette action s'inscrit **dans le cadre du**

www.leboisinternational.com

Pays : France

Dynamisme : 8



[Visualiser l'article](#)

volet dédié à la filière forêt-bois du plan France relance dont l'enveloppe globale est dotée de 200 millions d'euros.

La liste des lauréats :

- Coopérative Coforêt
- Coopérative Alliance forêt bois (AFB)
- Direction territoriale de l'ONF Aura
- Coopérative Unisylva
- Consortium «Coron-Naudet»
- Direction territoriale de l'ONF Nouvelle-Aquitaine
- Direction territoriale de l'ONF Bourgogne-Franche-Comté
- SARL GFP Roussillon
- Cabinet Chavane
- Direction territoriale de l'ONF Seine-Nord-Normandie
- Cabinet Susse
- Cabinet Bemelmans
- Consortium «Chaton-Meunier / Bachelet»
- Coopérative Sylva bois
- Cabinet Labbé
- Direction territoriale de l'ONF Occitanie
- Coopérative Forêt & bois de l'Est
- Consortium «Forêt-évolution» Occitanie
- Direction territoriale de l'ONF Grand-Est
- SAS Sud Abies Occitanie
- Cabinet Paillereau
- Direction territoriale de l'ONF Paca
- Consortium HAAZ et FCF
- Consortium Merle Frères «Repeup'lure»
- Cabinet Poupart
- Coopérative Cosylval
- Consortium Naudet-Néosylva
- Coopérative Cosylval
- Société forestière (SF-CDC), Selvans
- Union de coopératives Ligneo
- Cabinet Bartmann
- Coopérative NS2A
- Cabinet Gourmain
- Coopérative CFBL
- Associés Raison-Thierry
- Direction territoriale de l'ONF Centre-Val-de-Loire



Crédit photo : pépinières Naudet – Laura Déon

Icade renforce ses engagements bas carbone

Posté le 02-02-2021

[LinkedIn](#)[Twitter](#)[Facebook](#)[Email](#)[Imprimer](#)

Icade Promotion construira une partie du Village olympique de Paris 2024 (©Alessandro Brotto – ailleurs.studio)

Icade, l'un des trois premiers maîtres d'ouvrage immobilier du palmarès BBKA 2020, démontre son fort engagement en matière de bas carbone depuis déjà plusieurs années. Et la filiale de la Caisse des dépôts compte aller encore plus loin. Explications.

Icade reste sur le qui-vive dans sa quête bas carbone. Alors que sa foncière tertiaire a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 27 % depuis 2015 et que 16 000 tonnes de CO₂ ont été compensées en 2020, le groupe prend des engagements supplémentaires dans le cadre de sa stratégie "Low Carbon by Icade".

En promotion, Icade s'est fixé pour but de labelliser 100 % des bureaux de plus de 5 000 mètres carrés et 50 % des logements E+ C- au niveau E2C1 en 2022. En matière de foncière tertiaire, la filiale de la Caisse des dépôts vise une baisse de 45 % d'intensité carbone entre 2015 et 2025 (en kg CO₂/m²/an), déjà alignée sur une trajectoire 1,5 degré. Pour la filière santé, la totalité des constructions neuves de plus de 4000 mètres carrés doit être certifiée

HQE. Enfin, sur le volet corporate, les objectifs sont pluriels : exemplarité, réduction et compensation de son empreinte carbone en impliquant ses collaborateurs. Icade renforce par ailleurs ses objectifs de compensation.

Compensation renforcée, accélération de la construction bas carbone et nouveau fond climat

Le groupe met en place une politique de compensation locale de ses émissions résiduelles uniquement pour ses activités déjà alignées sur une trajectoire de 1,5 degré. Dans ce cadre, Icade a deux partenaires. D'une part, Stock CO2, une entreprise dédiée à la compensation carbone sur le territoire français qui fait l'interface avec des porteurs de projets labellisés bas carbone en France. D'autre part, la Société Forestière, spécialisée dans l'exploitation et la valorisation de forêts en France, qui accompagne Icade en tant que porteur de projets forestiers bénéficiant du label Bas carbone.

Icade crée également "Urbain des bois", une filiale de promotion logement dédiée à la construction bois et personnalisée d'Icade Promotion, qui ambitionne un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros à horizon 2025. Tous leurs projets tertiaires seront labellisés E+ C-. Wood'Art à Montpellier, une construction bois de dix étages labellisée E3C2, illustre la volonté d'Icade de solliciter un maximum le bois pour ses projets. Enfin, le groupe crée un fonds climat d'un montant de 2,5 millions d'euros pour 2021. Ce véhicule financera des solutions bas carbone innovantes, durables et duplicables sur l'ensemble des opérations, l'accompagnement des clients et des projets pilotes, des projets de compensation carbone en France bénéficiant du label Bas carbone. Le nouveau cap est fixé, ne reste plus qu'à arriver à bon port.

Clémentine Locastro

Vous avez apprécié cet article ? Likez Magazine Décideurs sur Facebook !

J'aime 2,8 K

[LinkedIn](#)

[Twitter](#)

[Facebook](#)

[Email](#)

[Imprimer](#)

[Lire plus d'actualités](#)



12 octobre 2020

BPE lance 'BPE Patrimoine & Forêts' en partenariat avec la Société Forestière

🕒 12/10/2020 07:51 | 📰 Boursier | 👤 161 | ⭐ Aucun vote sur cette news



BPE, la banque privée de La Banque Postale, en partenariat avec la Société Forestière, filiale de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances, lance...



Z BPE, la banque privée de La Banque Postale, en partenariat avec la Société Forestière, filiale de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances, lance 'BPE Patrimoine & Forêts', un groupement forestier d'investissement dédié à sa clientèle privée.

BPE annonce la commercialisation de sa nouvelle offre BPE Patrimoine & Forêts, un groupement forestier d'investissement autour d'un "club de 100 associés" dans le cadre d'une offre privilégiée. Ce groupement forestier d'investissement ad-hoc sera composé d'une dizaine de massifs forestiers de qualité en France offrant une diversification géographique, des essences et de l'âge des peuplements. La souscription minimum est fixée à 50.000 euros, soit 50 parts minimum.

Dans le cadre de sa stratégie de diversification patrimoniale, la banque privée BPE propose à ses clients privés éligibles une approche originale permettant de concilier sécurité, performance financière, développement durable et innovation.

"Ce partenariat est une formidable opportunité pour nos clients qui souhaitent investir dans un actif tangible, porteur de sens, en prenant part activement à l'entretien et au développement des forêts françaises, tout en diversifiant leur patrimoine", a déclaré Jean-Marc Ribes, président du directoire de la Banque Privée BPE.

"BPE Patrimoine & Forêts est une offre sur-mesure que les gérants de la Société Forestière ont développée pour les clients privés de la Banque Privée BPE. C'est l'assurance pour les investisseurs de bénéficier d'une diversification de leur patrimoine dans un actif réel, original et robuste qui contribue positivement à l'économie et au développement durable des territoires", précise Gilles Seigle, président-directeur général de la Société Forestière.

■



BPE lance BPE Patrimoine & Forêts, un groupement forestier d'investissement dédié à sa clientèle privée

BPE, la banque privée de La Banque Postale, en partenariat avec la Société Forestière, filiale de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances, lance BPE Patrimoine & Forêts, un groupement forestier d'investissement dédié à sa clientèle privée.



BPE annonce la commercialisation de sa nouvelle offre BPE Patrimoine & Forêts, un groupement forestier d'investissement autour d'un « club de 100 associés » dans le cadre d'une offre privilégiée. Ce groupement forestier d'investissement ad-hoc sera composé d'une dizaine de massifs forestiers de qualité en France offrant une diversification géographique, des essences et de l'âge des peuplements. La souscription minimum est fixée à 50 000 €, soit 50 parts minimum.

Dans le cadre de sa stratégie de diversification patrimoniale, la banque privée BPE propose à ses clients privés éligibles une approche originale permettant de concilier sécurité, performance financière, développement durable et innovation.

« Ce partenariat est une formidable opportunité pour nos clients qui souhaitent investir dans un actif tangible, porteur de sens, en prenant part activement à l'entretien et au développement des forêts françaises, tout en diversifiant leur patrimoine », déclare Jean-Marc Ribes, président du directoire de la Banque Privée BPE.

« BPE Patrimoine & Forêts est une offre sur-mesure que les gérants de la Société Forestière ont développée pour les clients privés de la Banque Privée BPE. C'est l'assurance pour les investisseurs de bénéficier d'une diversification de leur patrimoine dans un actif réel, original et robuste qui contribue positivement à l'économie et au développement durable des territoires », précise Gilles Seigle, président-directeur général de la Société Forestière.



Next Finance, 5 octobre

© **Next Finance 2006 - 2020** - Tous droits réservés



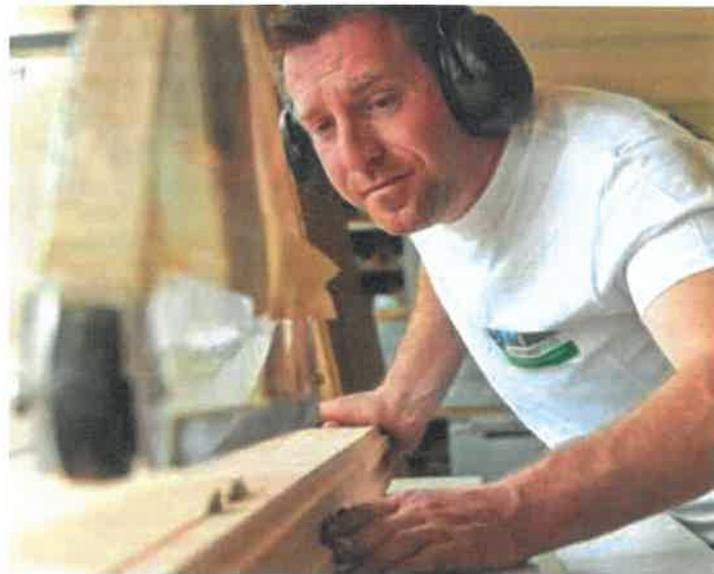
VOS RÉGIONS



| ESSARTS-EN-BOCAGE

Piveteaubois investit dans la forêt

Le fabricant de solutions bois pour la construction, l'aménagement extérieur et le bois énergie, et la Banque des Territoires, ont annoncé début novembre une intensification de leur partenariat sur le long terme via un investissement commun de 4 M€ pour acquérir des massifs forestiers. La constitution de cet actif s'appuiera sur l'expertise financière de la Banque des Territoires et l'expertise forestière de la Société Forestière de la Caisse des Dépôts. Ce co-investissement lance la mise en place d'un nouveau dispositif visant la plantation et la gestion de peuplements forestiers. Dans le cadre d'une gestion sylvicole durable, Piveteaubois pourra approvisionner en bois de qualité ses unités de transformation. Déjà fortement impliquée dans la valorisation des essences locales, l'entreprise va ainsi renforcer



son rôle d'acteur de la construction bois pour une ville durable. « Nous sommes persuadés qu'il faut développer la plantation d'arbres pour préserver notre ressource forestière », explique Pierre Piveteau, président du Conseil de surveillance de Piveteaubois. « Opter pour le bois,

c'est favoriser le seul matériau entièrement renouvelable qui permette de lutter contre les changements climatiques.[...] Aujourd'hui, ce renforcement de partenariat avec la Caisse des Dépôts vient consolider notre démarche pour un avenir durable », ajoute le dirigeant. ●